

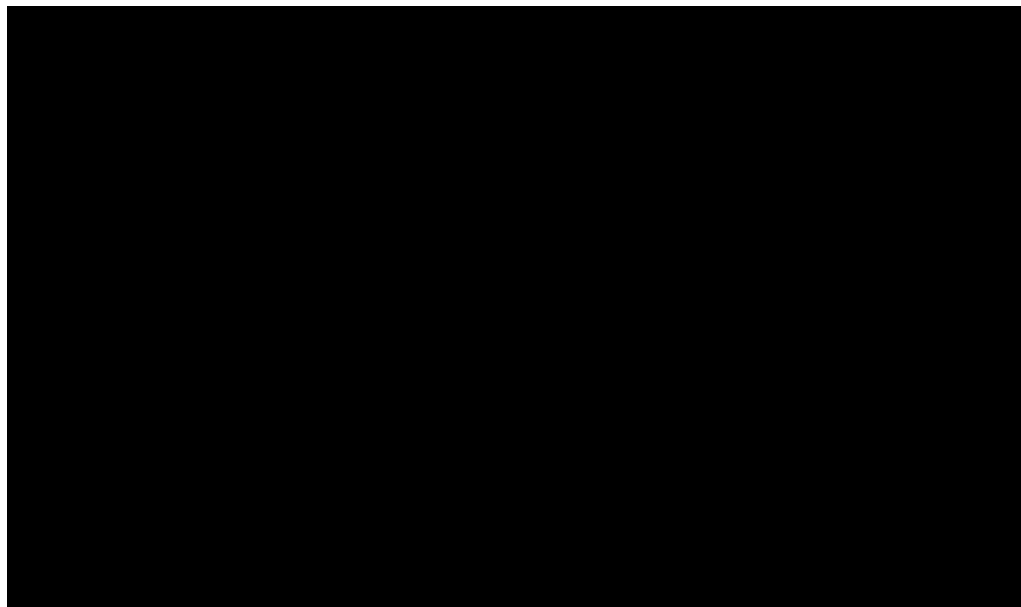
ARTICLE

GESTION DE CRISE : SE PRÉPARER POUR MIEUX PROTÉGER L'ENTREPRISE

| 17/02/25 | Valérie Munoz-Pons



DROIT PÉNAL DES AFFAIRES



1) Lorsque survient la crise

Lorsqu'une crise survient, il est crucial de comprendre rapidement la situation et d'analyser les facteurs qui ont pu la provoquer. Identifier rapidement les déclencheurs de la crise permet d'ajuster la stratégie de défense.

L'absence de notification officielle en cas d'enquête pénale impose aux entreprises d'être vigilantes aux signaux faibles et réactives.

La préparation doit reposer sur une stratégie claire : identifier les points saillants, préserver les preuves et évaluer les responsabilités potentielles pour déterminer quelles entités ou personnes pourraient être exposées.

2) Anticiper l'enquête pénale

En cas d'intervention des autorités (par exemple à l'occasion de perquisitions), l'entreprise doit déployer une réponse rapide et organisée.


Les perquisitions peuvent se dérouler au siège de l'entreprise ou au domicile des dirigeants et des salariés exposés. Une équipe formée et dédiée doit être mobilisée.

Le travail de préparation sera facilité par la mise en place de protocoles internes permettant de gérer efficacement ces situations et le déploiement des enquêtes internes.

Structurer les procédures et garantir une coordination fluide entre les services juridiques et les instances dirigeantes permet d'éviter les réponses inappropriées.

3) Gérer la communication de crise

Une crise ne se limite pas à sa dimension juridique : elle peut avoir un impact direct sur la réputation de l'entreprise. Le service communication doit coordonner la stratégie de prise de parole, en lien avec les avocats et les instances dirigeantes.



Une bonne gestion de crise repose sur une communication cohérente à destination des salariés, des actionnaires, des clients et des médias. Le message doit être clair, précis et dépourvu d'ambiguïtés.

Une préparation incluant des formations spécifiques et des mises en situation permet aux équipes d'adopter les bons réflexes.

En conclusion, se préparer à la gestion de crise ne signifie pas seulement réagir en cas d'incident, mais bien anticiper les situations critiques et structurer une réponse efficace. La préservation des intérêts de l'entreprise passe par une approche stratégique combinant rigueur juridique, anticipation opérationnelle et communication maîtrisée.
